



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 février 2024  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité juridique  
Soixante-troisième session  
Vienne, 15-26 avril 2024

## Ordre du jour provisoire annoté

### Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités.
7. Questions relatives :
  - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
  - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
9. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.



14. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

## Annotations<sup>1</sup>

### 2. Élection à la présidence

À sa soixante-sixième session, en 2023, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient approuvé la candidature de Santiago Ripol Carulla (Espagne) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2024-2025 (A/78/20, par. 394, et A/AC.105/2023/CRP.14, en anglais seulement).

Au paragraphe 44 de sa résolution 78/72, intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », l'Assemblée générale a réaffirmé, pour ce qui était de la composition des bureaux du Comité et de ses sous-comités pour la période 2024-2025, que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives de 2024 conformément à cette composition.

### 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/C.2/121).

### 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités

Au paragraphe 4 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique devrait, à sa soixante-troisième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa soixante-sixième session, qui s'est tenue du 31 mai au 9 juin 2023, le Comité a convenu de fusionner les points intitulés « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », « Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » et « Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace » en un point intitulé « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités », et il a noté qu'à la soixante-troisième session du Sous-Comité, le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace examinerait, à cet égard, s'il y avait lieu de modifier son titre.

Le Sous-Comité sera saisi du rapport sur la Conférence des Nations Unies sur le droit de l'espace et les politiques spatiales portant sur le thème « Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique au vingt et unième siècle », qui s'est tenue en ligne du 28 au 30 novembre 2023 (A/AC.105/C.2/1322).

---

<sup>1</sup> Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

## 7. Questions relatives :

### a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique

### b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

À la soixantième session du Sous-Comité juridique, en 2021, le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique avait convenu qu'il ne se réunirait que tous les deux ans ([A/AC.105/1243](#), annexe II, par. 6).

À cet égard, à la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique, en 2023, le Président du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique a noté que le secrétariat n'établirait pas de nouveaux documents au titre du point concernant les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique pour la soixante-troisième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2024, mais qu'il le ferait pour sa soixante-quatrième session, en 2025, et tous les deux ans par la suite ([A/AC.105/1285](#), annexe II, par. 9).

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point concernant les questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ([A/78/20](#), par. 266).

## 8. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'un point ordinaire intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être inscrit aux ordres du jour du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique afin de permettre l'examen de questions transversales [[A/74/20](#), par. 321 h)].

Le Sous-Comité juridique poursuivra l'examen du point relatif au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité ([A/78/20](#), par. 266).

À la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui s'est tenue à Vienne du 29 janvier au 9 février 2024, le Groupe de travail plénier a noté que des consultations informelles conduites par la délégation de la Roumanie avaient porté sur la constitution d'une équipe chargée d'étudier, dans le cadre du Comité, la possibilité de mettre en place un mécanisme consultatif sur les activités lunaires. Le Groupe de travail a noté que cette question était importante et qu'il était souhaitable de disposer d'une instance spécialisée pour évaluer de manière plus approfondie les activités de coordination et de consultation relatives aux missions lunaires et cislunaires. Il a demandé à la délégation de la Roumanie de présenter sa proposition au Sous-Comité juridique à sa soixante-troisième session, en 2024, au titre du point de son ordre du jour relatif au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité, pour qu'elle y soit examinée plus avant et que le Comité puisse prendre une décision finale à ce sujet à sa soixante-septième session, en 2024 ([A/AC.105/1307](#), annexe I, par. 9).

## 9. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en tant que point inscrit à son plan de travail à sa soixante-troisième session ([A/78/20](#), par. 266).

Au paragraphe 4 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique devrait, à sa soixante-troisième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales.

Le Sous-Comité sera saisi d'un résumé actualisé par la présidence et la vice-présidence des avis et contributions reçus concernant le mandat et l'objectif du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales (A/AC.105/C.2/L.328).

Comme le prévoient le plan de travail quinquennal et les méthodes de travail du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales (A/AC.105/1260, annexe II, appendice), une conférence internationale sur les ressources spatiales doit être organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément au mandat du Groupe de travail (A/76/20, annexe III) et parallèlement à la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique. Cette conférence internationale se tiendra l'après-midi du 15 avril 2024.

**10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique**

Le Sous-Comité examinera le point intitulé « Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique » en tant que point/thème de discussion distinct inscrit à son ordre du jour à sa soixante-troisième session (A/78/20, par. 266).

**11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique**

Le Sous-Comité examinera le point relatif à l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en tant que point/thème de discussion distinct inscrit à son ordre du jour à sa soixante-troisième session (A/78/20, par. 266).

**12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial**

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial en tant que point/thème de discussion distinct inscrit à son ordre du jour à sa soixante-troisième session (A/78/20, par. 266).

**13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites**

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites en tant que point/thème de discussion distinct inscrit à son ordre du jour à sa soixante-troisième session (A/78/20, par. 266).

**14. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique**

À sa soixante-troisième session, le Sous-Comité juridique présentera au Comité sa proposition de projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixante-quatrième session.

## Annexe

### Organisation des travaux

1. À sa soixante-sixième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu de ce qui suit (A/78/20, par. 351) :

a) Les futures sessions du Comité et de ses sous-comités se tiendront en personne et les réunions prévues au budget ordinaire seront diffusées à la télévision en ligne des Nations Unies, sans coûts supplémentaires pour le Bureau des affaires spatiales ;

b) À l'exception du point relatif au débat général, tous les points inscrits aux ordres du jour du Comité et de ses sous-comités seront examinés dans l'ordre prédéfini, sans que cela n'exclue la possibilité que les groupes de travail se réunissent ;

c) Pour tous les points de l'ordre du jour, les représentantes et représentants des États membres auront la possibilité de s'exprimer en premier, la parole n'étant donnée qu'ensuite aux représentantes et représentants des organisations dotées du statut d'observateur ;

d) Afin de favoriser les discussions informelles et de renforcer les échanges entre les États membres, le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, chercher à éviter de programmer des réunions informelles des groupes de travail en même temps que les réunions plénières et plutôt prévoir la tenue des réunions informelles pendant des créneaux horaires réservés, avant les réunions du matin et pendant la pause déjeuner ;

e) Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible et lorsque les séances plénières formelles se terminent plus tôt que prévu, prévoir des services d'interprétation pour les discussions informelles. Ces mesures visent à favoriser une participation sans exclusive et productive aux discussions informelles ;

f) Il est demandé aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales bénéficiant du statut d'observateur permanent auprès du Comité d'indiquer dans leur demande d'accréditation s'ils et elles souhaitent recevoir les documents de séance au format papier, qui seront le cas échéant déposés dans leurs casiers.

2. Les réunions bénéficiant de services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de trois heures par jour pour toute la durée de la session.

3. Le calendrier des travaux du Sous-Comité juridique a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués au titre des points 6 et 9 de l'ordre du jour le maximum de temps disponible.

4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général », pourra, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Une fois achevé le débat sur un point autre que le point 4, le point suivant sera abordé, en fonction du temps disponible.

5. Les déclarations des délégations ne doivent pas dépasser cinq minutes et les présentations techniques ne doivent pas dépasser 10 minutes (A/AC.105/1279, par. 79, et annexe I, par. 5). Un minuteur est utilisé à toutes les séances. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt la déclaration ou l'exposé lorsque le temps de parole alloué est écoulé (A/74/20, par. 321).

6. Le secrétariat téléchargera en temps utile sur le site Web du Bureau des affaires spatiales les déclarations que les délégations auront soumises volontairement à cette fin. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au secrétariat si celles-ci peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.

7. Les présentations techniques devraient être limitées à trois par réunion et étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité. Le texte des présentations techniques devrait être fourni pour faciliter l'interprétation simultanée (A/AC.105/1088, par. 275).

8. Dans un délai d'une semaine après la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité pourront formuler des observations d'ordre rédactionnel sur les rapports des groupes de travail et le rapport du Sous-Comité qui auront été adoptés au cours de la session.

9. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Celui-ci constitue un guide général pour l'organisation de la session, le calendrier effectif pouvant être appelé à varier en fonction des impératifs du Sous-Comité et des difficultés liées à l'organisation qui pourraient surgir au cours de la session.

#### Calendrier indicatif des travaux<sup>a</sup>

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
<b>Semaine du 15 au 19 avril 2024</b>		
Lundi 15 avril	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection à la présidence Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Conférence internationale sur les ressources spatiales
Mardi 16 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales <sup>c</sup> Présentations techniques
Mercredi 17 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales Présentations techniques
Jeudi 18 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales Présentations techniques
Vendredi 19 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales Présentations techniques

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
<b>Semaine du 22 au 26 avril 2024</b>		
Lundi 22 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales Présentations techniques
Mardi 23 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Présentations techniques
Mercredi 24 avril	Point 4. Débat général Points 5 à 14 Présentations techniques	Point 4. Débat général Adoption du rapport du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales
Jeudi 25 avril	Points 4 à 15 Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 15. Rapport au Comité
Vendredi 26 avril	Point 15. Rapport au Comité	Point 15. Rapport au Comité

<sup>a</sup> À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

<sup>b</sup> Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, pour examiner le point 6. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 25 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>c</sup> Le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, pour examiner le point 9. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 24 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.